

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

**Adocia**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ODICEO  
115, boulevard de Stalingrad  
CS 52038  
69616 Villeurbanne cedex  
S.A. au capital de € 275 000  
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon-Riom

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Adocia

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Adocia,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Adocia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ■ Continuité d'exploitation

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'exercice 2019 s'était soldé par un résultat déficitaire de M€ 18,6 et une augmentation de la trésorerie de M€ 3,7 sur l'année. A la clôture de l'exercice 2020, les comptes annuels présentent des réserves négatives de M€ 49,7 et un résultat déficitaire de M€ 22,3, ainsi qu'une diminution de la trésorerie de M€ 15,8 (trésorerie de clôture de M€ 28,6).</p> <p>Tel qu'indiqué dans la note 4.3.3.2 de l'annexe aux comptes annuels, la société a obtenu, en août 2020, un prêt de M€ 7 souscrit auprès de BNP, HSBC, LCL et Bpifrance sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE). De plus, en juillet 2020, dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19, la société a obtenu un réaménagement de la dette IPF avec un nouveau différé de paiement des échéances de douze mois supplémentaires, les dates des échéances finales des deux tranches restant inchangées.</p> <p>Dans ce contexte, et tel qu'exposé dans la section « Base de préparation des états financiers » de la note 4.3.3.1 de l'annexe aux comptes annuels, la convention de continuité d'exploitation a été retenue lors de l'arrêté des comptes avec l'hypothèse du respect des engagements contractuels pris vis-à-vis des prêteurs.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons pris connaissance des éléments prévisionnels présentés au conseil d'administration et analysé les prévisions de flux de trésorerie détaillées préparées par la direction générale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2022. Nos analyses ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ examiner la cohérence des prévisions avec les données historiques,</li><li>▶ apprécier les hypothèses retenues par la direction,</li><li>▶ pour une sélection de décaissements planifiés au titre de dépenses externes pour lesquelles un engagement contractuel a été pris par les sociétés du groupe, rapprocher les montants retenus des contrats concernés,</li><li>▶ pour une sélection de décaissements relatifs aux dépenses externes sur les études pour lesquelles des contrats avec les fournisseurs n'ont pas encore été conclus, comparer les montants retenus aux données sous-tendant les budgets arrêtés par la direction et aux données historiques relatives à des études de même nature, pour évaluer le rythme de facturation,</li></ul>

A ce titre et compte tenu de la situation de trésorerie de M€ 28,6 au 31 décembre 2020 et des prévisions établies, tel qu'indiqué dans l'annexe, la société devra avoir conclu, dans le courant du troisième trimestre 2021, une opération de levée de fonds ou de partenariat pour respecter ces engagements.

Nous avons considéré l'application de cette convention comme un point clé de l'audit dans la mesure où elle repose sur des prévisions de trésorerie, présentant par nature un risque de non-réalisation, et sur l'obtention de financements complémentaires.

- ▶ apprécier les principales données et hypothèses (charges de personnel, dépenses externes et internes) sur lesquelles se fonde le calcul du crédit d'impôt recherche estimé par la direction et la date prévue de son encaissement,
- ▶ analyser les contrats d'emprunts et comparer les prévisions de trésorerie avec les engagements financiers contractuels pris par vis-à-vis des prêteurs.

Enfin, nous avons apprécié si les informations fournies dans la note 4.3.3.1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels étaient représentatives de la situation dans laquelle se trouve votre société.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Adocia par la décision de l'associé unique du 10 décembre 2011 pour le cabinet ODICEO et par votre assemblée générale du 24 octobre 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, nos cabinets étaient dans la dixième année de leur mission sans interruption, dont neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

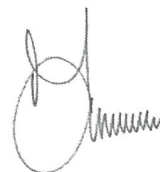
Les Commissaires aux Comptes

ODICEO



Agnès Lamoine

ERNST & YOUNG et Autres



Mohamed Mabrouk

## 4.3 Comptes annuels sociaux

### 4.3.1 Bilan, normes françaises

En milliers d'euros normes françaises

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles - brutes	169	169
(amortissements et provisions cumulés)	(146)	(121)
<b>Immobilisations incorporelles - nettes</b>	<b>23</b>	<b>48</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains	2 441	2 441
Constructions	4 275	4 275
Installations techniques, matériel et out. Industriel	2 347	2 244
Autres immobilisations corporelles	5 212	5 172
Immobilisations en cours	56	106
Total des immobilisations corporelles brutes	14 332	14 239
(amortissements et provisions cumulés)	(5 926)	(5 058)
<b>Total immobilisations corporelles - nettes</b>	<b>8 406</b>	<b>9 181</b>
<b>Immobilisations financières - nettes</b>	<b>378</b>	<b>315</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>8 807</b>	<b>9 544</b>
<b>Stocks et encours</b>	<b>569</b>	<b>181</b>
<b>Créances</b>		
Avances, acomptes versés sur commandes	74	62
Créances clients et comptes rattachés	0	360
Autres créances	7 138	7 159
<b>Total Créances</b>	<b>7 212</b>	<b>7 581</b>
<b>Disponibilités et Divers</b>		
Valeurs mobilières de placement	4 077	4 077
Disponibilités	23 958	39 499
Charges constatées d'avance	539	765
<b>Total Disponibilités et Divers</b>	<b>28 575</b>	<b>44 341</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>36 356</b>	<b>52 104</b>
Ecart de conversion actif	6	35
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>45 168</b>	<b>61 682</b>



En milliers d'euros normes françaises

	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	702	696
Primes d'émission, de fusion, d'apport	79 615	79 621
Report à nouveau	(49 683)	(32 031)
Résultat de l'exercice	(22 393)	(17 652)
<b>Capitaux propres</b>	<b>8 242</b>	<b>30 634</b>
<b>Avances conditionnées</b>	<b>520</b>	<b>520</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>6</b>	<b>35</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 673	20 532
Emprunts et dettes financières divers	-	2
<b>Total Dettes financières</b>	<b>27 673</b>	<b>20 534</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 213	5 651
Dettes fiscales et sociales	2 308	2 395
Dettes sur immo et comptes rattachés	36	16
Autres dettes	27	23
<b>Total Dettes d'exploitation</b>	<b>7 584</b>	<b>8 085</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 133</b>	<b>1 869</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>45 168</b>	<b>61 682</b>

## 4.3.2 Compte de résultat, normes françaises

En milliers d'euros normes françaises

	Exercice 2020 (12 mois)	Exercice 2019 (12 mois)
Chiffres d'affaires	842	2 622
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	334	3 858
Autres produits	48	17
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 225</b>	<b>6 498</b>
Achats de mat. prem. et autres approvisionnements (dont var. stocks)	(1 457)	(1 706)
Autres achats et charges externes	(13 577)	(18 626)
Impôts, taxes et versements assimilés	(257)	(235)
Salaires et traitements	(7 933)	(8 659)
Charges sociales	(3 372)	(3 555)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	(970)	(866)
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	2
Autres charges d'exploitation	(58)	(99)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(27 626)</b>	<b>(33 744)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(26 401)</b>	<b>(27 246)</b>
<b>Produits (ou charges) financiers</b>	<b>(2 016)</b>	<b>750</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(28 417)</b>	<b>(26 496)</b>
<b>Produits (ou charges) exceptionnels</b>	<b>32</b>	<b>4</b>
Impôts sur les bénéfices	5 992	8 840
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(22 393)</b>	<b>(17 652)</b>

4

## 4.3.3 Annexes aux comptes annuels sociaux

### 4.3.3.1 Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le total du Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 est de 45,2 millions d'euros.

Le résultat net comptable est un déficit net de 22,4 millions d'euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2021.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG selon le règlement de l'ANC n° 2016-07 ;
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983 ;
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983 ;
- les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- 2015-05 sur les gains et pertes de changes

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Pour préparer ses états financiers, la société a retenu l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Pour respecter les engagements financiers pris auprès de ses prêteurs et compte tenu de la situation de trésorerie de 28,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 et des prévisions établies, la société devra dans le courant du troisième trimestre 2021 avoir conclu une opération de levée de fonds ou de partenariat. Le management est confiant sur l'issue des discussions en cours concernant ces nouvelles sources de financement.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### ▪ Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement ont été immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement ne sont pas immobilisés et restent en charges dans le compte de résultat de la Société.

#### ▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La Société a bénéficié des mesures de tolérance et a opté pour le maintien des durées d'usage pour les immobilisations non décomposables.

La Société ne dispose pas d'immobilisations décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Nature de l'immobilisation	Durée
Logiciels	3-5 ans
Aménagements de terrains	10 ans
Construction, bâtiment	20 ans
Installations techniques	3 à 5 ans (occasion – neuf)
Installations et agencements divers	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Les autres achats d'immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition de terrains pour lesquels aucune dépréciation n'a été pratiquée.

- **Participations et autres titres immobilisés**

A la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel, la Société détient une filiale aux Etats-Unis dénommée Adocia Inc. qui compte deux collaborateurs : un directeur médical et un directeur marketing.

Le capital de 1 \$ de la filiale est composé de 100 actions, détenues à 100% par Adocia.

- **Valeurs mobilières de placement**

La Société place ses fonds en valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) évaluées à leur coût d'acquisition. Elle a également placé une partie de ses liquidités sur des dépôts à terme à court terme à taux fixe garanti.

A la fin de l'exercice 2020, la plus-value latente nette liée à ces placements s'élève à 26 milliers d'euros.

- **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Ils peuvent être dépréciés si la date de péremption est dépassée, ou/et si le projet auquel ils se rapportent a été abandonné par la Société et a fait l'objet d'un constat d'échec.

- **Chiffre d'affaires**

En 2019, la Société avait constaté un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros correspondant à une partie du paiement initial de 50 millions de dollars (41,1 millions d'euros), reçu en avril 2018 à la signature des deux contrats de concession de licences avec Tonghua Dongbao. Le revenu au titre de ces prestations de recherche et développement fournies par Adocia à Tonghua Dongbao est reconnu à l'avancement, par comparaison entre les coûts engagés par Adocia et le budget total estimé à date sur la durée du contrat. La Société avait également refacturé à Tonghua Dongbao, en décembre 2019, une étude de toxicologie pour un montant de 0,3 million d'euros.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de 0,8 million d'euros provient principalement des accords de licences signés en avril 2018 avec la société Tonghua Dongbao Pharmaceuticals reflète les prestations de services de recherche et développement fournies par Adocia pour le transfert et le développement des produits licenciés.

La Société a également refacturé à Tonghua Dongbao sur l'exercice 2020, une étude de PK/PD pour un montant de 0,1 million d'euros.

La part du paiement initial restant à reconnaître en chiffre d'affaires, au 31 décembre 2020, s'élève à 1,1 million d'euros et est comptabilisée en produits constatés d'avance.

- **Changement de méthodes**

Néant.

#### 4.3.3.2 Faits significatifs de l'exercice

Dans un contexte perturbé par la pandémie mondiale de Covid-19, Adocia s'est rapidement organisée pour être en mesure d'atteindre les objectifs fixés :

L'année 2020 a été particulièrement marquée par les avancées cliniques sur la combinaison d'une insuline prandiale et du pramlintide (analogue d'insuline), le produit bi-hormonal M1Pram (ADO09) :

- En avril 2020, les résultats cliniques obtenus sur des patients diabétiques de type 1 traités pendant trois semaines ont montré que M1Pram permettait de restaurer certaines fonctions essentielles de la physiologie durant la phase de digestion, telles que le rétablissement du temps de vidange gastrique, anormalement court chez les personnes atteintes de diabète de type 1, l'inhibition de la sécrétion de glucagon (déclenchement de la synthèse endogène du glucose) et une sensation de satiété. Cette restauration d'un métabolisme normal se traduit par un meilleur contrôle des niveaux de glycémie post-prandiale, avec une réduction significative de la consommation d'insuline et une perte de poids chez les patients en surpoids / obèses.

- En septembre 2020 Adocia a annoncé les résultats de l'extension de cette étude clinique sur des patients diabétiques de type 1 nécessitant plus de 40 UI/jour d'insuline et traités sur une période plus longue (3 mois). Le critère principal de l'étude a été atteint avec une réduction de 69% de la variation de la glycémie sur quatre heures versus Novolog®. L'étude a montré également une perte de poids moyenne de 1,6kg sur 24 jours avec le traitement M1Pram (comparé à une augmentation de 0,4kg au sein du groupe contrôle). Enfin, le questionnaire de satisfaction soumis aux patients pendant l'étude montre un impact bénéfique de M1Pram sur les individus avec 87% d'entre eux qui ont rapporté un meilleur contrôle de l'appétit grâce au médicament M1Pram et 75% des patients qui le recommanderaient à d'autres personnes atteintes de diabète,
- Compte tenu de ces résultats, Adocia a décidé d'avancer rapidement le programme clinique sur ce projet et a préparé une étude de Phase 2 sur 80 patients diabétiques de type 1 dont le lancement a été annoncé début mars 2021.

En parallèle et compte tenu du bénéfice clinique important d'une combinaison insuline pramlintide, Adocia a développé un deuxième produit basé sur sa technologie BioChaperone (**BC Lispram**). Le développement de ce produit s'est poursuivi sur l'année 2020 et il est prévu de tester ce produit dans une étude en pompe sur le premier semestre 2021.

Sur l'année 2020, le **partenariat avec Tonghua Dongbao (THDB)** a franchi une étape importante sur l'insuline ultra-rapide BioChaperone® Lispro (**BC Lispro**) pour le marché chinois, avec la soumission du dossier clinique aux autorités réglementaires chinoises (Center for Drug Evaluation).

Concernant **BioChaperone® Combo**, co-formulation de glargine (insuline basale) et de lispro (insuline prandiale), le transfert technologique auprès de notre partenaire est terminé et l'industrialisation du procédé de fabrication est en cours. Adocia collabore actuellement avec Tonghua Dongbao au plan de développement clinique et à la préparation du dossier réglementaire pour sa commercialisation en Chine, dont le marché s'avère être à fort potentiel.

Au cours de l'année 2020, Adocia a réalisé une étude clinique dite de « bridging » qui a démontré que la formulation BioChaperone Lispro composée de l'insuline lispro fabriquée par Tonghua Dongbao, avait des profils pharmacocinétique/pharmacodynamique ultra-rapides et de tolérance similaires, comparée à la formulation BioChaperone Lispro composée de l'insuline lispro, Humalog®. Les résultats de cette étude annoncés début 2021 complètent le dossier d'entrée en Phase 3 de BioChaperone Lispro, composé de l'insuline lispro de Tonghua Dongbao, requis pour l'initiation de ces études en Chine, en Europe et aux Etats-Unis

Enfin, au cours de l'année 2020 Adocia a mis au point une nouvelle technologie pour la thérapie cellulaire et développé une matrice hydrogel souple, stable et biocompatible permettant de maintenir l'activité des implants de cellules pancréatiques. L'objectif est de restaurer le contrôle de la glycémie sans avoir recours aux injections d'insulines et à l'administration de médicaments immunosuppresseurs. Une collaboration est établie avec l'équipe de recherche du Professeur François Pattou (DiabInnov®, Inserm Lille®, France) mondialement reconnue dans le domaine des transplantations d'îlots de Langerhans aux stades cliniques et non-cliniques. Les résultats préliminaires obtenus via cette collaboration sont prometteurs.

**Sur le plan financier**, dans le contexte lié à la pandémie de COVID-19, la Société a obtenu en juillet 2020 de BNP, HSBC, LCL et Bpifrance un financement non dilutif d'un montant total de 7 millions d'euros sous la forme d'un prêt garanti par l'Etat (PGE). Sa durée initiale est d'un an avec une option d'amortissement sur 5 ans. Adocia a négocié en parallèle avec IPF Partners le réaménagement des échéances de remboursement du prêt accordé en 2019 pour un montant total de 15 millions d'euros. Un différé de remboursement du capital de 12 mois à hauteur de 2 millions d'euros a été obtenu et Adocia a attribué, en contrepartie, 35 005 BSA à IPF Partners.

### 4.3.3.3 Notes sur les états financiers en normes françaises

#### Sommaire des notes

NOTE 1	Immobilisations incorporelles
NOTE 2	Immobilisations corporelles
NOTE 3	Etat des créances et des dettes
NOTE 4	Charges à payer
NOTE 5	Produits à recevoir
NOTE 6	Charges et produits constatés d'avance
NOTE 7	Composition du capital social
NOTE 8	Effectif
NOTE 9	Avances remboursables et subventions Bpifrance
NOTE 10	Compte de résultat
NOTE 11	Bilan

4

#### NOTE 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2019	Augmentation/ Reclassement	Diminution	31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	11			11
Autres immobilisations incorporelles	157	0	0	157
<b>VALEUR COMPTABLE BRUTE</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>169</b>
Frais d'établissement et de développement	(11)			(11)
Autres immobilisations incorporelles	(110)	(25)	0	(135)
<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>(121)</b>	<b>(25)</b>	<b>0</b>	<b>(146)</b>
Frais d'établissement et de développement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	48	(25)		23
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>48</b>	<b>(25)</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

## NOTE 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2019	Augmentation/ Reclassement	Diminution	31/12/2020
Terrain	2 032	0	0	2 032
Aménagement de terrain	409	0	0	409
Construction	4 275	0	0	4 275
Matériel de laboratoire	2 244	173	(69)	2 347
Agencement et installations	3 656	23	0	3 679
Mobilier Matériel de bureau	1 516	26	(8)	1 533
Immobilisations corporelles en cours	106	3	(53)	56
<b>VALEUR COMPTABLE BRUTE</b>	<b>14 239</b>	<b>224</b>	<b>(131)</b>	<b>14 332</b>
Terrain	0	0	0	0
Aménagement de terrain	46	41	0	87
Construction	764	214		978
Matériel de laboratoire	2 015	144	(69)	2 090
Agencement et installations	1 122	367	0	1 489
Mobilier Matériel de bureau	1 111	180	(8)	1 283
<b>AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION</b>	<b>5 058</b>	<b>945</b>	<b>(77)</b>	<b>5 926</b>
Terrain	2 032	0	0	2 032
Aménagement de terrain	363	(41)	0	322
Construction	3 511	(214)	0	3 298
Matériel de laboratoire	229	29	0	258
Agencement et installations	2 534	(344)	0	2 190
Mobilier Matériel de bureau	405	(154)	(0)	250
Immobilisations corporelles en cours	106	3	(53)	56
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>9 181</b>	<b>(721)</b>	<b>(54)</b>	<b>8 406</b>

## NOTE 3 Etat des créances et des dettes

Créances en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Immobilisations financières</b>	<b>378</b>		<b>378</b>
Créances clients	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61	61	
Etat - Impôts sur les bénéfices (y compris CICE et CIR)	6 020	6 020	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	618	618	
Débiteurs divers	513	513	
<b>Créances courantes</b>	<b>7 212</b>	<b>7 212</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>539</b>	<b>539</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 130</b>	<b>7 752</b>	<b>378</b>

<i>Dettes en milliers d'euros</i>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>A plus d'un an</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 673	1 451	26 222
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>27 673</b>	<b>1 451</b>	<b>26 222</b>
Fournisseurs et compte rattachés	4 903	4 903	-
Personnel et comptes rattachés	954	954	-
Sécurité sociale et autres organismes	1 147	1 147	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
Autres impôts taxes et assimilés	207	207	-
Dettes sur immobilisations, et comptes rattachés	36	36	-
Groupe et associés	310	310	-
Autres dettes	27	27	-
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>7 584</b>	<b>7 584</b>	-
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 133</b>	<b>418</b>	<b>715</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 390</b>	<b>9 453</b>	<b>26 937</b>

#### NOTE 4 Charges à payer

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 510	2 681
Dettes fiscales et sociales	1 443	1 471
<b>TOTAL</b>	<b>3 953</b>	<b>4 152</b>

#### NOTE 5 Produits à recevoir

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Etat	25	33
Autres créances	562	536
Disponibilités	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>587</b>	<b>568</b>

#### NOTE 6 Charges et produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Charges ou produits d'exploitation	(594)	(1 104)
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(594)</b>	<b>(1 104)</b>



## NOTE 7 Composition du capital social

	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation de capital (en actions)	A la clôture de l'exercice	Capital social (en euros)
Actions ordinaires	6 960 069	60 560	7 020 629	702 063

## NOTE 8 Effectif

	31/12/2020	31/12/2019
Techniciens	56	61
Cadres	69	75
<b>Effectif total</b>	<b>125</b>	<b>136</b>

4

## NOTE 9 Avances remboursables et subventions Bpifrance

### Contrat Bpifrance (ex OSEO Innovation) en date du 25 avril 2012

Dans le cadre du projet Insuline, la Société a conclu un contrat avec Bpifrance Financement en date 25 avril 2012 en vertu duquel la Société a bénéficié d'une avance remboursable d'un montant total de 0,8 millions d'euros pour le développement d'une formulation d'insuline « humaine » à action rapide et l'étude clinique de Phase 2a. L'ensemble des conditions techniques et financières ayant été réalisées la Société a perçu l'intégralité de cette aide remboursable le 30 avril 2012.

En cas d'échec commercial du programme, même partiel, compte tenu de la nature des travaux réalisés dans le cadre du projet Insuline humaine rapide, la Société s'est engagée à rembourser à OSEO une somme minimum de 280 000 euros, correspondant aux échéances des années 2017 et 2018.

En 2015, la Société a fait le constat de fin de programme et a procédé aux remboursements prévus en cas d'échec commercial du programme sur l'année 2017 et sur l'année 2018. Une expertise mandatée par Bpifrance a été réalisée en 2020 et devrait permettre de clôturer ce dossier en 2021.

## NOTE 10 Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société de 0,8 millions d'euros est principalement issu :

- des contrats signés avec Tonghua Dongbao Pharmaceuticals Co. Ltd avril 2018, à hauteur de 0,7 millions d'euros
- de la refacturation à Tonghua Dongbao, sur l'exercice 2020, d'une étude de PK/PD pour un montant de 0,1 million d'euros.

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	Exercice 2020 (12 mois)	Exercice 2019 (12 mois)
Chiffres d'affaires	842	2 622
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	334	3 858
Autres produits	48	17
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 225</b>	<b>6 498</b>

En 2020, les charges d'exploitation se sont élevées à 27,7 millions d'euros contre 33,7 millions d'euros en 2019 et comprennent les postes suivants :

<i>En milliers d'euros normes françaises</i>	<b>Exercice 2020 (12 mois)</b>	<b>Exercice 2019 (12 mois)</b>
Achats de mat. prem. et autres approvisionnements	(1 457)	(1 706)
Autres achats et charges externes	(13 577)	(18 626)
Impôts, taxes et versements assimilés	(257)	(235)
Charges de personnel	(11 305)	(12 214)
Dotations aux amortissements et provisions	(970)	(863)
Autres charges d'exploitation	(58)	(99)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(27 626)</b>	<b>(33 744)</b>

4

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 26,4 millions d'euros contre une perte de 27,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier net est une perte de 2 million d'euros au 31 décembre 2020 comparé à un gain de 0,8 millions d'euros l'an dernier. Il s'explique principalement par les intérêts générés par l'emprunt obligataire souscrit auprès d'IPF Fund II en octobre 2019.

Sur l'exercice précédent, le résultat financier positif de 0,8 million d'euros s'expliquait principalement par les intérêts accordés par le Tribunal arbitral dans le cadre du premier volet de la procédure d'arbitrage engagée à l'encontre d'Eli Lilly. Ces intérêts s'élèvent à 0,8 million pour la période du 1er janvier 2019 jusqu'à la date du règlement par Eli Lilly en septembre 2019 (contre 1,6 million d'euros d'intérêts courus à fin décembre 2018).

En conséquence, le résultat courant avant impôts est négatif à 28,4 millions d'euros contre un résultat courant avant impôts négatif de 26,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 6 millions, le résultat de l'exercice 2020 se solde par une perte nette après impôts de 22,4 millions d'euros contre une perte net de 17,7 millions d'euros l'année précédente.

## NOTE 11 Bilan

### Actif

**L'actif immobilisé** s'élève à 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 comparé à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette diminution reflète l'amortissement des immobilisations de la période ainsi qu'un faible niveau d'investissement pour l'année 2020.

**L'actif circulant** s'élève à 36,4 millions d'euros comparé à 52,1 millions d'euros l'an dernier. Il est composé des éléments suivants :

- Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est passé de 43,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 à 28 millions d'euros au 31 décembre 2020. La variation du poste (-15,6 millions d'euros) s'explique principalement par la consommation de la trésorerie sur l'année qui s'élève à 22 millions d'euros compensée en partie par la souscription des emprunts PGE pour un montant total de 7 millions d'euros.
- Le poste « autres créances », qui s'établit à 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 (stable par rapport à 2019). Il comprend notamment les créances envers l'Etat, dont le Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice (CIR) pour 6 millions d'euros et la créance de TVA, ainsi que les avoirs à recevoir des fournisseurs.

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'établissent comme suit :

Créances en milliers d'euros	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0%	0%	0%	0%	0%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues			0		
Montant total des factures exclues TTC			0		
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : à réception de facture				

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 0,5 million d'euros en 2020, comparé à 0,77 million d'euros à fin 2019.

## Passif

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 8,2 millions d'euros comparé à 30,6 millions d'euros l'an dernier. Le capital social s'établit à 702 063 euros au 31 décembre 2020, contre 696 007 euros au terme de l'exercice précédent. La prime d'émission de 79,6 millions d'euros en fin d'exercice 2020 est stable par rapport à 2019.

Le compte de report à nouveau débiteur s'élève à 49,7 millions d'euros fin 2020 comparé à 32 millions d'euros fin 2019, la variation correspondant à l'affectation du bénéfice de l'exercice 2019 pour 17,7 millions d'euros.

Les avances conditionnées sont stables à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2020 (voir note 9 concernant les avances remboursables).

## Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes financières s'élèvent à 27,7 millions d'euros à fin décembre 2020, en hausse de 7,1 millions d'euros par rapport à fin décembre 2019. Cette augmentation résulte essentiellement de la souscription des emprunts PGE pour un montant total de 7 millions d'euros. En Août 2020, Adocia a obtenu un prêt de 7 millions d'euros souscrit auprès de BNP, HSBC, LCL et Bpifrance sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Ces prêts sont garantis par l'Etat français à hauteur de 90% des montants dus et ne font l'objet d'aucun paiement pendant la première année. A l'issue de la fin de la première année, le remboursement du principal pourra être à nouveau différé et amorti sur une durée maximale de 5 ans, au gré de la Société. Ces prêts seront assortis de taux d'intérêts fixes annuels compris entre 0,25% et 1,75% au titre de la première année.

Les « dettes fiscales et sociales » s'élèvent à 2,3 millions d'euros à fin 2020, elles sont stables par rapport à 2019. Le poste n'appelle pas de commentaire particulier.

Les « dettes fournisseurs » s'établissent à 5,2 millions d'euros comparé à 5,7 millions d'euros fin décembre 2019, ce qui s'explique par une activité globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu s'établissent comme suit :

4

<b>Dettes en milliers d'euros</b>	<b>Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>				<b>Total</b>
	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées	128	10	5	0	143
Montant total des factures concernées TTC	508	51	29	0	587
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	2,9%	0,3%	0,2%	0,0%	3,3%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues			0		
Montant total des factures exclues TTC			435		
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : selon le fournisseur, à réception de facture, à 30 jours nets, à 45 jours nets, etc.				

#### 4.3.3.4 Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 22 392 917,30 euros au compte de report à nouveau.

Il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices clos.

#### 4.3.3.5 Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, la Société n'a engagé aucune dépense somptuaire et charge non déductible visée à l'article 39-4 de ce code, au titre des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### 4.3.3.6 Engagement hors bilan

##### Engagement de retraite

La Société a fait le choix de ne pas comptabiliser, sous forme de provision, ses engagements en matière de départ à la retraite.

Elle a cependant procédé à une approche chiffrée de ces engagements dans les comptes établis en normes IFRS pour un montant de 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(Se référer à la note 11 des annexes aux comptes consolidés établis en normes IFRS, présente dans le paragraphe 4.1.6 du présent document d'enregistrement universel).

### Signature de crédits baux

La Société possède plusieurs biens financés par crédit-bail. Fin décembre 2020, elle est détentrice de six contrats. Ces contrats portent sur des équipements dont la valeur totale d'acquisition est de 1,2 million d'euros. Les financements sont d'une durée de 4 ans pour trois contrats (0,8 millions d'euros) et de 3 ans pour les trois autres (0,4 million d'euros). Quatre des six contrats arriveront à échéance en 2021.

Notons que les crédits baux ont fait l'objet en 2020 d'un report des échéances pour une période de 6 mois, à la suite des mesures prises le secteur bancaire pour accompagner les entreprises dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

### Garanties accordées

Dans le cadre des emprunts souscrits pour l'acquisition du bâtiment et des parkings, la Société a consenti les garanties suivantes :

- une inscription d'un privilège de prêteur de deniers et subrogation dans le privilège de vendeur sur le montant de l'acquisition du bâtiment,
- une hypothèque sur l'enveloppe travaux,
- une hypothèque sur le bâtiment.

Afin de garantir le remboursement des obligations émises par la Société au profit d'IPF Fund II, cette dernière a consenti un nantissement sur certains de ses actifs et en particulier :

- un nantissement de droit français des comptes bancaires et des comptes titres de la Société ;
- un nantissement des principaux droits de propriété intellectuelle (*Core IP*) de la Société enregistrés en France, en Europe, aux USA et en Chine assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de brevets de droit français, un acte de nantissement de droit de l'état de New York et un acte de nantissement de droit chinois sur les familles suivantes :
  - Insuline FAST (BC lispro et HinsBet) : WO2014076423
  - Combinaison d'insuline basale, notamment l'insuline glargine, et d'insuline prandiale : WO2019110773
  - Combinaison d'insuline prandiale et de suppresseur de glucagon à effet prandial : WO2019020820
- un nantissement des créances commerciales de la Société assuré par la conclusion d'un acte de nantissement de Créances de droit français ;

étant précisé que la constitution de sûretés complémentaires pourrait à l'avenir être requise par IPF Fund II, notamment sur les stocks d'une valeur supérieure à 250 000 euros et les droits de propriété intellectuelle développés ou acquis à l'avenir.

Ces sûretés pourront être mises en œuvre par IPF Fund II en cas de défaut de paiement de la Société ou sur demande d'IPF Fund II en cas de survenance de tout cas de défaut stipulé dans le contrat d'émission. La mise en œuvre de ces sûretés entraînerait l'attribution judiciaire, la vente forcée ou, selon le cas, le transfert de propriété de l'actif nanti au profit d'IPF Fund II.

### 4.3.3.7 Actions gratuites, bons de souscription d'actions, BSA et BSPCE

A la date du présent document d'enregistrement universel, les titres donnant accès au capital sont de quatre types :

#### Plan de bons de souscription d'actions (BSA)

	BSA 06-2011	BSA 12-2013	BSA 03-2017	BSA 2019	BSA 2020 IPF
Date d'assemblée	17/06/2011	18/06/2013	12/11/2015	16/05/2019	28/05/2020
Date décision du conseil d'administration	17/06/2011	13/12/2013	07/03/2017	03/10/2019	20/07/2020
Nombre de BSA autorisés	140	20 000	40 000	15 000 000	35 005
Nombre de BSA émis	140	20 000	40 000	15 000 000	35 005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 400	20 000	40 000	262 542 <sup>(5)</sup>	38 961
dont mandataires sociaux	-	20 000	-	-	-
Point de départ d'exercice	17/06/2011	1/1/2014	7/03/2017	11/10/2019	20/07/2020
Date d'expiration	17/06/2021	13/12/2023	07/03/2027	11/12/2026	19/07/2027
Prix d'émission (euros)	gratuit	0,588	1	gratuit	gratuit
Prix d'exercice (euros)	8,571 <sup>(1)</sup>	5,88	20,65	8,57 <sup>(6)</sup>	7,70 <sup>(8)</sup>
Modalités d'exercice	(2)	(2)	(3)	(7)	(7)
Nombre d'actions souscrites à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de BSA caducs ou annulés à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel	0	0	0	0	0
BSA restants à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel	140	20 000	40 000	15 000 000	35 005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel	1 400	20 000	40 000	262 542 <sup>(5)</sup>	38 961 <sup>(5)</sup>
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSA en circulation à la date du 31 décembre 2020 (en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSPCE)	1 400	20 000	40 000	262 542 <sup>(5)</sup>	38 961 <sup>(5)</sup>

<sup>(1)</sup> Les conditions d'exercice des BSA ont été ajustées pour tenir compte de la division par 10 de la valeur nominale des actions approuvée par l'assemblée générale réunie le 24 octobre 2011. La mention « Nombre total d'actions pouvant être souscrites à l'origine » correspond à une information chiffrée après prise en compte de ladite division.

<sup>(2)</sup> Les BSA sont en principe exerçables à tout moment à compter de leur attribution pendant une période de 10 ans, à condition que le titulaire des BSA ait, d'une façon ininterrompue jusqu'à l'exercice des BSA, conservé la qualité de consultant externe exerçant les fonctions de conseiller scientifique de la Société.

<sup>(3)</sup> Les BSA12-2013 sont exerçables en totalité à la date du présent document d'enregistrement universel et pendant une période de 10 ans.

<sup>(4)</sup> 15 000 BSA 03-2017 sont exerçables à la date du présent document d'enregistrement universel, le solde, soit 25 000 BSA 03-2017 le sera sous réserve de satisfaire aux conditions et aux critères de performance détaillés dans le « Warrants agreement » et validés par le conseil d'administration.

<sup>(5)</sup> Hors ajustement du prix d'exercice des BSA.

<sup>(6)</sup> Le prix d'exercice des BSA est fixé à 8,57 euros, étant précisé que dans l'hypothèse d'émission par la Société de nouvelles actions (hors intéressement des salariés et dirigeants) à un prix inférieur à ce montant pendant la durée d'exercice des BSA, leur prix d'exercice sera ramené à 95% du plus faible desdits prix d'émission sans pouvoir, en tout état de cause, être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,10 euro) ni inférieur au prix plancher, fixé aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale du 16 mai 2019.

<sup>(7)</sup> Les BSA sont exerçables en totalité ou en partie, pour un prix d'exercice total minimum de 100 000 euros, en une ou plusieurs fois, à tout moment à compter de leur date d'émission jusqu'à leur date d'expiration.

<sup>(8)</sup> Le prix d'exercice des BSA est fixé à 7,70 euros, étant précisé que dans l'hypothèse d'émission par la Société de nouvelles actions (hors intéressement des salariés et dirigeants) à un prix inférieur à ce montant pendant la durée d'exercice des BSA, leur prix d'exercice sera ramené à 95% du plus faible desdits prix d'émission sans pouvoir, en tout état de cause, être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,10 euro) ni inférieur au prix plancher, fixé aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale du 20 mai 2020.

A la date du présent document d'enregistrement universel, 15 095 145 BSA seraient exerçables (sous réserve de la réalisation des critères de performances) et l'exercice intégral de BSA pourrait conduire à la création de 362 903 actions de 0,10 euro de nominal

## Actions gratuites

4

	Plans 2017 salariés	Plans 2018		
		n°1 salariés	n°4 salariés	n°5 salariés
Date du Conseil d'administration	14/12/2017	08/02/2018	25/09/2018	05/12/2018
Bénéficiaire	Salariés	salariés	salariés	salariés
Date d'acquisition définitive des actions	15/12/2021 (1)	08/02/2022 (1)	25/09/2022 (1)	05/12/2022 (1)
Date de fin de période de conservation	15/12/2022 (2)	08/02/2023 (6)	25/09/2023 (6)	05/12/2023 (6)
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	9 500	2 700	5 600	11 600
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la fin de l'exercice	450	1 350	0	675
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la fin de l'exercice	2 150	225	2 800	5 350

	Plans 2019	
	n°1 salariés	n°3 salariés
Date du Conseil d'administration	03/10/2019	10/12/2019
Bénéficiaire	salariés	salariés
Date d'acquisition définitive des actions	03/10/2023 (1)	10/12/2023 (1)
Date de fin de période de conservation	03/10/2024 (6)	10/12/2024 (6)
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	3 600	7 300
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la fin de l'exercice	0	0
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la fin de l'exercice	2 700	5 475



	Plans 2020					
	n°1 salariés	n°2 salariés	n°3 salariés	n°4 salariés	n°5.1 salariés	n°5.2 salariés
Date du Conseil d'administration	12/03/2020	20/07/2020	29/09/2020	17/12/2020	17/12/2020	17/12/2020
Bénéficiaire	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés	salariés
Date d'acquisition définitive des actions	12/03/2024 (1)	20/07/2024 (1)	29/09/2024 (1)	17/12/2024 (1)	17/12/2024 (1)	17/12/2022 (9)
Date de fin de période de conservation	12/03/2025 (6)	20/07/2025 (6)	29/09/2025 (6)	17/12/2025 (6)	17/12/2025 (6)	17/12/2025 (9)
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	9 600	11 600	2 700	4 800	11 500	10 500
Nombres d'actions annulées ou devenues caduques à la fin de l'exercice	6 000					
Nombres d'actions en cours d'acquisition à la fin de l'exercice	3 600	11 600	2 700	4 800	11 500	10 500

(1) La période d'acquisition est de 4 ans, avec un quart définitivement acquis à chaque date d'anniversaire. La date mentionnée correspond à l'acquisition du dernier quart.

(2) La période de conservation est fixée à 2 ans à compter de l'acquisition.

(3) La période d'acquisition est de 5 ans, avec un quart définitivement acquis à chaque année à partir du 2<sup>e</sup> anniversaire du plan. La date mentionnée correspond à l'acquisition du dernier quart.

(4) La période d'acquisition est fixée à 2 ans, sans période de conservation (plan des 10 ans uniquement)

(5) L'acquisition étant subordonnée à la réalisation de critères de performance fixés pour l'année, la date d'acquisition est celle du conseil d'administration validant ces critères. Une période de conservation d'un an est ensuite prévue.

(6) La période de conservation est fixée à 1 an à compter de l'acquisition.

(7) L'acquisition étant subordonnée à la réalisation de critères de performance fixés pour 2 ans, la date d'acquisition est celle du conseil d'administration validant ces critères. Il n'y a pas de période de conservation.

(8) La période d'acquisition est fixée à un an à compter de la date du Conseil d'administration ayant attribué le plan.

(9) L'acquisition définitive des AGA est soumise à la réalisation de conditions de performance définies au plus tôt en 12/2022 et au plus tard en 12/2024, sans période de conservation.

A la date du présent document d'enregistrement universel, le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est 63 400 actions qui pourrait conduire à la création de 64 400 actions de 0,10 euro de nominal.

## Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

4

	Plans 2013		Plans 2014	
	n°1 managers	n°2 managers	n°1 managers	dirigeants
Date d'assemblée	18/06/2013	18/06/2013	24/06/2014	24/06/2014
Date décision du conseil d'administration	13/12/2013	13/12/2013	25/09/2014	25/09/2014
Nombre de BSPCE autorisés	28 000	22 400	14 000	100 000
Nombre de BSPCE émis	28 000	22 400	14 000	100 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	28 000	22 400	14 000	100 000
<i>Dont par Gérard Soula</i>	-	-	-	20 000
<i>Dont l par Olivier Soula</i>	-	-	-	45 000
Point de départ d'exercice	13/12/2014 (1)	13/12/2015 (1)	24/06/2015 (1)	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 23/12/2014
Date d'expiration	13/12/2023	13/12/2023	25/09/2024	24/09/2024
Prix d'émission	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Prix d'exercice (euros)	5,76	5,76	34,99	34,99
Modalités d'exercice	vesting sur 4 ans	vesting sur 4 ans	vesting sur 4 ans	Vesting immédiat dès réalisation des critères
Nombre d'actions souscrites en fin d'exercice	4 900	700	0	0
Date la plus récente de souscription	juin-16	mars-15		
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés en fin d'exercice	0	2 100	5 600	35 000
Date la plus récente d'annulation de BSPCE souscription		mai-20	juillet-20	octobre-19
BSPCE restants en fin d'exercice	23 100	19 600	8 400	65 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2020	23 100	19 600	8 400	65 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSPCE en circulation à la date du 31 décembre 2020 5en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSPCE)	23 100	19 600	8 400	65 000

	BSPCE dirigeants 2015	BSPCE dirigeants 2016	BSPCE dirigeants 2017
Date d'assemblée	12/11/2015	12/11/2015	12/11/2015
Date décision du conseil d'administration	16/12/2015	15/03/2016	08/09/2017
Nombre de BSPCE autorisés	40 000	40 000	150 000
Nombre de BSPCE émis	40 000	40 000	150 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	40 000	40 000	150 000
<i>Dont par Gérard Soula</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000</i>	<i>75 000</i>
<i>Dont par Olivier Soula</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>75 000</i>
Point de départ d'exercice	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 16/12/2015	Réalisation des critères de performance validés par le CA du 13/12/2016	Dès la réalisation de critères de performance définis pour 3 ans
Date d'expiration	16/12/2025	15/03/2026	08/09/2027
Prix d'émission	gratuit	gratuit	gratuit
Prix d'exercice (euros)	74,60	61,73	16,00
Modalités d'exercice	Vesting immédiat dès réalisation des critères	Vesting immédiat dès réalisation des critères	Vesting immédiat dès réalisation des critères
Nombre d'actions souscrites en fin d'exercice	0	0	0
Date la plus récente de souscription			
Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés en fin d'exercice	0	16 000	100 000
Date la plus récente d'annulation de BSPCE souscription		décembre-16	décembre-20
BSPCE restants en fin d'exercice	40 000	24 000	50 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2020	40 000	24 000	50 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des BSPCE en circulation à la date du 31 décembre 2020 5en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits BSPCE)	40 000	24 000	50 000

A la date du présent document d'enregistrement universel, 230 100 BSPCE seraient exerçables (sous réserve de la réalisation des critères de performances) et l'exercice intégral de ces BSPCE pourrait conduire à la création de 230 100 actions de 0,10 euro de nominal.

## Options de Souscription d'Actions (Stock-options)

4

	<b>Plan SO 2018</b>	<b>Plan SO 2019</b>
Date d'assemblée	17/05/2018	17/05/2018
Date d'attribution	17/05/2018	10/12/2019
Nombre total d'options attribuées	23 000 <sup>(1)</sup>	2 000 <sup>(2)</sup>
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	23 000	2 000
Dont mandataires sociaux	-	-
Point de départ de l'exercice des options	17/05/2018	10/12/2020
Date d'expiration des options	17/05/2028	09/10/2029
Prix d'exercice des options	17,00	8,00
Nombre d'actions souscrites en fin d'exercice		
Nombre total d'options annulées ou caduques en fin d'exercice	3 000	1 000
Date la plus récente d'annulation d'annulation	mars-20	mars-20
Nombre total d'options restantes à la fin de l'exercice	20 000	1 000
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites au 31/12/2020	8 000	500
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites sur exercice de l'ensemble des SO en circulation à la date du 31 décembre 2020 (en supposant remplies l'ensemble des conditions d'exercice desdits SO)	20 000	1 000

(1) Les 23 000 BSA attribués le 17 mai 2018 sont exerçables par quart par leur bénéficiaire selon le calendrier d'exercice suivant :

- 20% des stock-options à compter du 3 août 2018 ;
- 20% des stock-options à compter du 2 mai 2019 ;
- 20% des stock-options à compter du 2 mai 2020 ;
- 20% des stock-options à compter du 2 mai 2021 ; et
- le solde, soit 20% des stock-options, à compter du 2 mai 2022.

En conséquence, à la date du présent document d'enregistrement universel, 60% des stock-options sont exerçables.

(2) Les 23 000 BSA attribués le 10 décembre 2019 sont exerçables sur 2 ans

A la date du présent document d'enregistrement universel, 21 000 options sont exerçables et leur exercice intégral pourrait conduire à la création de 21 000 actions de 0,10 euro de nominal.

### Synthèse des instruments dilutifs

A la date du présent document d'enregistrement universel, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être émises par exercice de l'intégralité des droits donnant accès au capital de la Société s'élève à 677 303 actions, soit une dilution maximale de 8,88% sur la base du capital pleinement dilué. La dilution en droit de vote s'établit à 6,49% sur la base des droits de vote pleinement dilués.

### 4.3.3.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par la Société sur les deux dernières années :

	Ernst & Young		Odicéo	
	Exercice 2020 (12 mois)	Exercice 2019 (12 mois)	Exercice 2020 (12 mois)	Exercice 2019 (12 mois)
<i>En milliers d'euros normes françaises</i>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et comptes consolidés	49	46	39	39
Autres prestations et diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
<b>Sous-total Audit</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>39</b>	<b>39</b>
Autres prestations fiscales				
Autres prestations et diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
<b>Sous-total Autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>39</b>	<b>39</b>

### 4.3.3.9 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.